

103, rue de Vaugirard
75006 PARIS
+33 (0)1 45 44 63 26
+33 (0)6 84 18 65 21
sos.paris@orange.fr
SOSParis.org
Suivez-nous :
Facebook
Twitter
Instagram
YouTube

SOS PARIS

Bulletin n° 104
Été 2019

Envoi à titre gratuit aux adhérents

2 euros

ISSN 0997 - 3028

Directeur de la publication :

Thierry Marcus

Photographies : Jan Wyers

Comité de rédaction :

Jean-Pierre Courtiau, Philippe Khayat,

Christine Nedelec, Régis de Savignac,

Jocelyne Tépenier

Maquette : Philippe Khayat

ASSOCIATION DE DÉFENSE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET DU CADRE DE VIE – DEPUIS 1973

ÉDITORIAL

LE PATRIMOINE, UN « INVESTISSEMENT SUR LA DURÉE »

Pour SOS Paris et tous les défenseurs du patrimoine, ce 15 avril 2019 restera une date douloureuse et le moment d'une prise de conscience de l'enjeu patrimonial pour notre pays. Félicitons d'abord et remercions tous ceux qui ont évité et continuent à éviter que le désastre ne s'aggrave : les pompiers qui ont tout mis en œuvre pour que le feu n'atteigne pas les tours de la cathédrale, ce qui aurait sans doute entraîné la destruction de l'édifice ; les menuisiers, les couvreurs, les maçons, les verriers et les architectes qui s'efforcent jour après jour de protéger et renforcer la cathédrale. Tous ceux aussi qui ont promis une aide financière. L'incendie de Notre-Dame de Paris a mis en lumière l'insuffisance des efforts faits pour la sauvegarde et l'entretien courant du patrimoine en France.

Dans ce contexte, il nous est apparu évident de consacrer plusieurs pages de ce bulletin à ce dramatique incendie : les faits, les réactions et les propositions pour la reconstruction.

Comparons les promesses de dons de près d'un milliard aux 340 millions alloués annuellement au budget des Monuments historiques, aux 80 millions affectés par la Ville de Paris, pour la durée des 6 ans de la mandature, à la réfection et à l'entretien des 96 édifices culturels lui appartenant, et nous mesurons à quel point il est absolument nécessaire de développer dans ce pays une véritable politique du patrimoine digne de ce nom.

Vous trouverez à ce sujet dans notre bulletin les excellents articles traitant de l'état dramatique de certaines églises parisiennes alors que dans ces édifices se trouve aussi le « plus grand musée de France » avec près de 40 000 œuvres d'art. Les dispositifs fis-

caux d'encouragement doivent être amplifiés pour favoriser le financement de fonds privés, l'excellente initiative du Loto du patrimoine doit être étendue dans le temps. Bref, souhaitons que le message apporté par cet incendie se traduise par un véritable « investissement sur la durée » en faveur du patrimoine parisien et français.



Thierry Marcus

Thierry Marcus,
président de SOS Paris

DOSSIER NOTRE-DAME RESTAURER OU REBÂTIR ?

De l'immense émotion populaire provoquée par l'incendie de Notre-Dame de Paris, une demande s'est aussitôt dégagée : que la cathédrale renaisse de ses cendres, que s'efface un souvenir funeste afin que le monument retrouve, avec toute sa grandeur, la richesse de son contenu. « Nous rebâtirons la cathédrale plus belle encore » a dit malencontreusement le président de la République, peu au fait de subtilités linguistiques auxquelles se rattachent des métiers bien différents. Les professionnels du patrimoine n'ont pas tardé à le souligner, en appelant à plus de modestie : restaurer un édifice n'est pas seulement le reconstruire, c'est le rétablir dans son intégrité, lui rendre unité et cohérence sans prétendre y laisser sa marque.



PATRIMOINE ET (AFFICHAGE DU) POUVOIR

Symbole de l'unité de la Nation, la cathédrale de Philippe Auguste et de Saint Louis est d'une telle importance dans l'histoire de la France qu'on imagine mal de rivaliser avec son message. Le XIX^e siècle l'avait compris quand il a tempéré l'héritage mobilier du vœu de Louis XIII (l'autel et son décor affichant la légitimité des Bourbon) pour rendre à l'édifice un caractère médiéval. Que l'Empire lui-même n'ait pas osé s'introduire en ce lieu rend plus incertain l'affichage que certains voudraient y imposer des institutions actuelles. Certes nos présidents successifs se sont fait du pouvoir régalien une vision monarchique : ils entendent

célébrer chacun leur règne par une réalisation prestigieuse. Des architectes soucieux de leur propre gloire les y encouragent, voyant là l'occasion unique de se faire valoir. Néanmoins, à quel titre le huitième président de la Ve République serait-il fondé à y célébrer son quinquennat? D'autant que l'inscription de l'édifice au titre du patrimoine mondial dépasse les limites du classement monument historique, en imposant de prendre en compte l'opinion internationale. Restaurer Notre-Dame, en revanche, répond à une demande sociale forte peu encline à admettre des transformations qui en altéreraient la signification. Bien loin d'une simple querelle entre Anciens et Modernes, comme on voudrait nous le faire croire, s'affrontent ici deux visions opposées de la culture: l'une au service du pouvoir, l'autre du patrimoine - notre bien commun.

RESTAURER LA CHARPENTE À L'IDENTIQUE

Dès lors s'impose une restitution aussi fidèle que possible de la charpente et de la flèche, les deux trésors que nous avons perdus. L'aspect extérieur des couvertures n'est qu'une part de leur signification. La beauté de la "forêt" était quelque chose de saisissant pour qui avait le privilège d'y pénétrer. Une copie sera certes moins véridique, mais elle permettra d'évoquer, par sa reproduction, un ensemble unique dans l'histoire des techniques. Toujours aussi vivant, le savoir-faire des charpentiers n'a pas moins d'importance que les autres aspects de l'art de la construction médiévale. Pourquoi faudrait-il s'en priver? Après tout, le défi consistant à rétablir à peu près trois cents pièces de charpente à "chevrons portant ferme" (c'est-à-dire, tous les 30 cm environ, une grande pièce triangulaire de 12 m de large et 9 de haut) est relativement facile à relever avec les moyens de manutention dont on dispose de nos jours. Qui, par ailleurs, pourrait faire mieux que de rétablir le célèbre "tabouret" du socle de la flèche, compensant l'irrégularité géométrique des piliers de la croisée pour asseoir solidement l'énorme masse de cette charpente dont on dit qu'elle pesait autour de 750 tonnes? Elle si parfaitement connue par une multitude de relevés, deux maquettes détaillées et une campagne photographique exhaustive qu'il est aisé d'en faire la reproduction. La Charte de Venise l'autorise, on l'ignore trop souvent, quand elle admet la restitution d'éléments altérés ou détruits à partir de témoignages avérés. Sinon, on n'aurait jamais reconstruit ni Reims, ni Soissons, ni Saint-Quentin et pas même Rouen, ruinés par les guerres.

LA FLÈCHE DE VIOLLET-LE-DUC

Rares sont ceux qui, jusqu'à présent, connaissaient l'auteur de cette flèche si heureusement associée aux toitures et aux tours de la cathédrale. Il a fallu près de quinze ans à Eugène Viollet-le-Duc pour en élaborer le projet, à partir d'exemples médiévaux qu'il connaissait sur le bout des doigts (particulièrement, la flèche d'Amiens qu'il avait restaurée). Peu de créateurs, même à sa génération d'architectes-archéologues, auraient été capables de dessiner de façon aussi précise, convaincante, en reprenant les éléments connus ou partiellement conservés de l'ancienne flèche depuis longtemps disparue et en leur redonnant vie au travers d'un répertoire ornemental particulièrement raffiné. L'érudition de celui qui fut l'un des plus grands spécialistes de l'architecture médiévale, son dictionnaire en atteste, a permis la restitution d'un des éléments majeurs de la silhouette urbaine de la cathédrale.

Il n'en fut d'ailleurs pas seul responsable. Il s'entoura de deux maîtres-charpentiers, aptes à guider son analyse des éléments subsistants comme à en concevoir la restitution. Le premier fut l'entrepreneur du chantier: Auguste Bellu, réputé pour ses compétences dans la conception des échafaudages. Le second était son «gâcheur» (chef de chantier): Henri Georges dit Angevin, l'enfant du Génie, compagnon du Devoir de Liberté. On leur doit rien moins que les flèches d'Orléans, de la Sainte-Chapelle, de Notre-Dame de Paris et du Mont-Saint-Michel! Enfin, on ne peut ignorer le rôle joué par le sculpteur Victor Geoffroy-Dechaume qui réalisa l'étonnant bestiaire de la cathédrale, en pierre ou en plomb, à partir des esquisses fournies par l'architecte.

NOTRE-DAME: LA RESTITUTION S'IMPOSE

Le fait que la statuaire de Geoffroy-Dechaume ait survécu, par les hasards du planning du chantier de restauration, va plus encore dans le sens d'une restitution respectueuse des parties ravagées par le feu. Plutôt que d'imaginer une intervention qui se voudra en rupture avec le contexte (et donc en contradiction avec le principe même de la restauration d'un édifice), le rétablissement de l'œuvre combinée des XII^e et XIX^e siècles est la solution appropriée. Elle ne choque pas plus que, dans un autre site, la reconstruction intégrale de la Frauenkirche à Dresde ou du théâtre de la Fenice à Venise il y a quinze ans. En pareilles circonstances, la restitution s'impose sans discussion, tant la force de l'œuvre en rend inadmissible la disparition ou la transformation.

François Loyer, historien de l'art et de l'architecture, juin 2019



LA RESTAURATION DE NOTRE-DAME... MAIS LAQUELLE ?

LE TEMPS DE L'EXPERTISE

Notre-Dame s'embrase le 15 avril 2019, le monde exprime sa sidération. Notre-Dame, par sa valeur emblématique appartient au patrimoine de l'humanité. C'est pourquoi, SOS Paris a signé la tribune publiée dans le Figaro du 29 avril aux côtés de près de 1200 experts, universitaires et professionnels de l'architecture et du patrimoine et adressée au président de la République, en reprenant notamment la demande de Jean Nouvel : « laisser le temps du diagnostic aux historiens et aux experts avant de (vous) prononcer sur l'avenir du monument ». La pétition développe son argumentaire : « N'effaçons pas la complexité de la pensée qui doit entourer ce chantier derrière un affichage d'efficacité. Prenons le temps de trouver le bon chemin et, alors, fixons un délai ambitieux pour une restauration exemplaire, non seulement pour le présent mais aussi pour les générations à venir. L'excellence des savoir-faire des artisans et des entreprises de France, leur expérience, celle de ses architectes, l'expertise de ses conservateurs, de ses historiens sont mondialement reconnues. Ces ressources françaises et internationales sont les meilleures chances pour rétablir Notre-Dame dans sa dignité de symbole. Sachons les écouter. Faisons-leur confiance, sans retard mais sans précipitation. Le monde nous regarde. »

PRÉCIPITATION PRÉSIDENTIELLE

Le 4 mai, lors de la remise du prix Pritzker 2019 à l'architecte japonais Arata Isozaki, le président de la République, Emmanuel Macron, a prononcé un grand discours sur l'architecture et a évoqué la tragédie de Notre-Dame en réaffirmant les orientations initiales : « Oui, sous cinq ans, Notre-Dame sera restaurée, sa charpente et son toit reconstitués parce que nous avons les connaissances, les techniques, les savoir-faire qui le permettent... Nous construirons Notre-Dame plus belle encore en repensant ses abords... Pour accomplir cette grande œuvre de restauration et de reconstruction, nous devons procéder étape par étape, en permettant d'abord aux experts, architectes des Monuments historiques, bureaux d'études, ingénieurs, historiens de l'art, chercheurs, conservateurs, restaurateurs, d'établir un diagnostic solide sur l'état de la cathédrale... Cette cathédrale de tous ne doit pas devenir l'édifice d'un seul. Aussi, je souhaite que dans le cadre du concours international se constituent des groupes de talents ». Ainsi, le président de la République a confirmé qu'il souhaite l'accomplissement des travaux en cinq ans. Mais faut-il lancer un concours international ? Faut-il faire voter une loi d'exception pour la « restauration de la cathédrale ? Faut-il créer un établissement public, pour gérer les fonds recueillis par une souscription nationale, conduit par un général ? Faut-il, pour faciliter les travaux de restauration procéder à des dérogations ou des adaptations s'appliquant aux lois d'urbanisme, de protection de l'environnement, de voirie et de transports ainsi qu'aux règles de la commande publique... et substituer aux délibérations du Parlement les décisions par ordonnances du pouvoir exécutif ?

L'AVIS DES SPÉCIALISTES

Les experts de toute origine manifestent leur avis, émettent des propositions. Tout récemment, à l'Académie d'architecture, s'est tenue une table-ronde rassemblant des spécialistes (architectes en chef des Monuments historiques, architectes, philosophe, députée et le secrétaire général de la Conférence des évêques de France). Dans un premier

temps, les intervenants ont mis l'accent sur « le lieu de sens, de culture, animé (qui a une âme), la mémoire; le lien affectif, l'émotion collective, l'attachement symbolique, le sentiment patrimonial, la recherche de l'authenticité : la cathédrale a connu de nombreuses évolutions. Après les ajouts et transformations à de nombreuses époques, ce qui frappe, c'est l'homogénéité de l'ensemble : l'œuvre prime sur ses créateurs. Ce qui étonne c'est l'exemplarité de l'œuvre, sa composition, les proportions, les effets visuels. C'est un chef d'œuvre qui a permis à ses créateurs, ses bâtisseurs, de dialoguer, d'échanger à travers les siècles. Notre-Dame est au croisement entre le cardo et le decumanus, les deux axes qui ont structuré la ville ; Notre-Dame est le monument fondateur de la cité, c'est le centre de Paris, de la France, de l'univers ». Dans un deuxième temps, les intervenants se sont posé la question de l'après incendie et de la restauration. « Notre-Dame est une palpitation qui doit être entretenue. Le temps long est confronté à l'immédiateté et l'architecture pose la question de la temporalité... La multiplicité d'imaginaires ne peut pas souffrir l'imposition de signaux. C'est la question générale du sens qui se pose. La durée de la reconstruction est indispensable. Notre-Dame a besoin d'expertises, de savoirs, de savoir-faire, d'actions sensibles, d'opportunités pour la formation des architectes, d'artisans et n'a pas besoin de règles exceptionnelles, de dérogation pour répondre à ces exigences. C'est aussi l'occasion de replacer la cathédrale dans son environnement proche, son parvis, ses jardins ; on parle d'authenticité mais qui est liée à l'authenticité immatérielle. C'est une icône dont il faut restituer l'intégrité dans son volume, sa toiture, sa flèche. Il n'y a aucune place au geste narcissique, lié aux effets de mode, à l'hypothèse, à l'élaboration d'une autre structure. L'audace est de rendre à Notre-Dame sa dignité préservée ». Telles furent les observations qui furent exposées lors de cette table-ronde à l'Académie d'architecture. N'oublions pas que depuis 1991, la France a obtenu l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité des rives de la Seine à Paris, incluant en son cœur Notre-Dame de Paris et l'existence d'une perspective unique constituée entre le Moyen-Age et le XX^e siècle.

CHARTRE DE VENISE ET COMMISSION DU VIEUX PARIS

Il ne serait pas inutile, une fois de plus, de relire le texte de la chartre de Venise de 1964 que la France a ratifiée et qui suggère certaines contraintes : « Ainsi, les apports valables de toutes les époques à l'édification d'un monument doivent être respectés, l'unité de style n'étant pas un but à atteindre au cours d'une restauration » et plus loin « la restauration a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques ». Enfin, notre association est sensible aux grandes lignes des recommandations exprimées lors de la réunion du 15 mai 2019 de la Commission du Vieux Paris et notamment relatives au temps du chantier « après avoir pris connaissance des premières mesures conservatoires prises dans l'édifice et jugé de la complexité des analyses techniques et sanitaires nécessaires, la Commission juge prématurée l'annonce d'un délai de cinq ans pour rendre l'édifice au culte et à la visite ». D'autres préconisations ont été reprises par François Loyer et par Olivier de Monicault, précisant notamment qu'un consensus s'est établi sur un certain nombre de points et nous avons un devoir de transmission et donc de restauration respectueuse :

- la priorité absolue doit être donnée aux mesures de préservation et aux études. Il ne faut pas confondre le légitime désir de rapidité de l'opinion avec la précipitation.

- le refus absolu du lancement d'un concours international auquel répondraient les « stars » de l'architecture contemporaine qui pourraient privilégier leurs œuvres au détriment d'une restauration respectueuse.

- l'hostilité à la mise en place d'une loi spéciale. Pourquoi établir un régime dérogatoire alors que les lois sur les Monuments historiques sont suffisantes? Nous souhaitons le respect des procédures existantes.

- en ce qui concerne les techniques de restauration, celle à l'identique est privilégiée tant pour la « forêt » que pour la flèche.

Jean-Pierre Courtiau, juin 2019

NOTRE-DAME : UN BILAN

LES FAITS

Le 15 avril 2019, un très grave incendie a ravagé la cathédrale Notre-Dame de Paris dont la charpente médiévale a été détruite, dont la flèche néo-gothique du 19^e siècle est tombée et dont les voûtes de la croisée se sont partiellement effondrées. L'ampleur du sinistre a contraint à l'évacuation de plusieurs immeubles voisins. Fort heureusement, les pièces maîtresses du Trésor de Notre-Dame ont pu être évacuées ainsi que des œuvres d'art inestimables. Certaines œuvres qui n'avaient pu être démenagées, ne semblent pas avoir trop souffert de la fumée et de l'eau projetée par les pompiers qui n'ont pas démerité. On peut penser que la structure de Notre-Dame a souffert mais elle semble avoir bien résisté malgré tout et peut-être est-ce dû au fait qu'elle avait été très bien restaurée sous l'impulsion de l'architecte Eugène Viollet-le-Duc, au milieu du 19^e siècle. Ainsi, Notre-Dame de Paris qui a traversé plus de 800 ans d'histoire et qui a été menacée sous la Révolution française et sous la Commune, aura finalement été victime de ce que nous ne pouvons pas encore nommer car une enquête judiciaire est en cours: fatalité, imprudences, négligences?

LES RÉACTIONS

La cathédrale Notre-Dame de Paris, haut lieu de la chrétienté (après Saint-Pierre de Rome) inscrite au patrimoine mondial de l'humanité, a été le témoin de nombreux événements historiques depuis plusieurs centaines d'années. Viollet-le-Duc lui-même avait écrit: « Si les piliers de Notre-Dame de Paris avaient une voix, ils raconteraient toute notre histoire, depuis le règne de Philippe Auguste jusqu'à nos jours ». De la même façon, un chroniqueur a récemment dit: « Quelque chose de la grandeur de la France est parti en fumée ». Il est donc compréhensible que le monde entier se soit ému à propos de la destruction partielle du monument le plus visité de Paris et qui a été célébré notamment au 19^e siècle par les plus grands écrivains et poètes. Dès le 15 avril, les plus grandes personnalités ont manifesté leur émotion et les plus grandes plumes du monde des lettres et de grands éditorialistes ont commenté l'événement, tandis que les défenseurs du patrimoine, dont nous faisons partie, se sont posé des questions sur l'origine de ce drame et sur les précautions qui auraient pu être prises pour l'éviter, notamment dans le cadre des travaux de restauration partiels de l'édifice qui avaient été récemment lancés. Par ailleurs, notre confrère de « La Tribune de l'Art », Didier Rykner, a signalé qu'en 2016 une étude du CNRS avait révélé que la protection de la toiture de Notre-Dame était insuffisante. En tout état de cause, il y a quand même quelque part un paradoxe: au siècle où les techniques sont de plus en plus sophistiquées sur les chantiers, on s'aperçoit que cela peut être malheureusement une source de fragilité.

LES PERSPECTIVES ET LES RECOMMANDATIONS

Très vite, des mesures assurant la sécurisation de l'édifice ont été prises: toit artificiel, mesures de consolidation de la cathédrale. En effet, l'eau et la chaleur étant des ennemis de la pierre, l'édifice peut avoir souffert plus qu'on ne le pense. Il est rassurant, en revanche, de savoir que les immeubles voisins qui avaient été évacués, sont à nouveau occupés. Selon toute vraisemblance, il faudra plusieurs mois pour établir un diagnostic exhaustif des dégâts causés à la structure subsistante et pour analyser les débris parsemés ici et là. Bien entendu, l'avis des experts sur l'état de la structure sera déterminant pour avoir une meilleure idée des orientations à prendre pour la restauration de l'édifice. Rien n'empêche, cependant, de commencer à réfléchir à la restauration de la cathédrale. A cet égard, il ne nous apparaît pas qu'une structure dédiée soit vraiment utile, alors que peuvent être mis à contribution le Centre des monuments nationaux et les architectes en chef des Monuments historiques qui sont d'une grande compétence. De même, une loi d'exception pour s'affranchir de certaines contraintes -code des marchés publics, lois patrimoniales...- peut être absurde et dangereuse: 1170 personnalités du « monde patrimonial international » (dont SOS PARIS) l'ont souligné tout récemment dans une lettre ouverte à notre président de la République. Des sondages récents montrent, par ailleurs, qu'environ 70% des Français sont opposés à une loi d'exception, tout comme une majorité de Sénateurs qui se sont opposés notamment à l'article 9 du projet de loi qui leur a été présenté. Le rapporteur de la Loi au Sénat a même dit: « Oui, le chantier de Notre-Dame est un chantier exceptionnel. C'est la raison pour laquelle il doit être exemplaire ». De fait, et de façon simple, pourquoi faudrait-il déroger à des règles qui ont permis un haut niveau de protection du patrimoine? L'important, c'est de restaurer la cathédrale dans le respect de son architecture et de son histoire. Comme l'ont dit certains: « Il faut rétablir le bâtiment dans son authenticité ».

À cet égard, nous savons que le débat portera sur deux points essentiels:

- la charpente (la « forêt » que seuls des privilégiés connaissaient vraiment): faut-il la refaire en sacrifiant 1 300 chênes français? La filière du bois y semble résolue et a fait des propositions précises, en indiquant notamment que les stocks sont suffisants. Ou alors, faut-il refaire la charpente en planches de béton comme à la cathédrale de Reims, il y a près de 100 ans, ou en fer et en fonte, comme à la cathédrale de Chartres ou à la basilique de Saint-Denis? La refaire en chêne paraît raisonnable et symbolique et ferait travailler des artisans.

- la flèche: quand Viollet-le-Duc a rétabli une flèche au milieu du 19^e siècle, il n'a pas pu se baser sur les plans de la très ancienne flèche détruite et dont les plans avaient disparu. Il a alors imaginé une flèche néo-gothique de toute splendeur: il semblerait plus simple, plus rapide et plus économique de refaire une flèche à l'identique car une flèche éventuellement plus moderne contribuerait à égratigner la charte de Venise (dont la France est signataire) qui veut que l'on restaure « selon le dernier état complet, cohérent et connu » comme l'a rappelé Maryvonne de Saint-Pulgent, ancienne directrice du patrimoine au Ministère de la Culture.

En tout état de cause, après avoir tranché dans cette sorte de querelle des anciens et des modernes, il semblera judicieux que les travaux se fassent sans hâte, pour éviter une nouvelle catastrophe qui serait à coup sûr impardonnable! La restauration doit être maîtrisée, dans le respect de l'architecture et de l'histoire de la cathédrale, comme déjà indiqué. A cet égard, il est significatif de constater que plus d'un

SQUARE NOTRE-DAME : 55 ARBRES EN DANGER



Le 5 mai 2019, nos associations réunies donnaient l'alerte par un communiqué de presse que voici. Son impact médiatique a probablement ramené à la raion la Ville et le ministère de la Culture : en principe aucun arbre ne serait coupé malgré l'installation du chantier de sécurisation au sein du jardin lui-même.

Fallait-il ajouter au drame de l'incendie de Notre-Dame celui de la destruction du square de l'Archevêché ? D'après nos informations d'importants travaux d'installation de chantier nécessaires à la restauration et sécurisation de Notre-Dame ont commencé dans le square Jean-XXIII, mieux connu des Parisiens sous le nom de square de l'Archevêché. En fin de semaine, le square a déjà été « militairement » dépouillé de ses bancs, lampadaires, fleurs et massifs. Une grande dalle en béton a été coulée à même le sol par l'entreprise Europe Bâtiment sans, paraît-il, aucune autorisation de la Ville de Paris. Beaucoup plus grave, il serait question d'abattre 42 tilleuls, 12 cerisiers et un orme, tous en bonne santé. Les grands arbres de Paris, les squares et jardins font partie de notre patrimoine, au même titre que les vieilles pierres. Ce square est, faut-il le rappeler, le premier jardin public de Paris, acquis par la Ville à l'État sous Rambuteau et aménagé sous le Second Empire avec une fontaine dessinée par Viollet-le-Duc et planté d'une centaine d'arbres dont plusieurs sont centenaires ; il constitue un élément patrimonial du paysage du chevet de la cathédrale dans le site de la Seine. Reconstituer un paysage végétal sera bien plus long que restaurer Notre-Dame. Les associations s'étonnent et s'inquiètent de la rapidité de telles décisions et de celle de leur mise en œuvre, sans explication, communication, alors que des réunions sont tenues tous les jours à l'Hôtel de Ville entre les différents services de la Ville et de l'État ; des solutions alternatives sont sans nul doute possibles surtout quand les financements sont là. Elles demandent, avant que le pire ne soit accompli, des comptes et éclaircissements aux services de la Ville de Paris et de l'État.

Associations SOS Paris, FNE Paris et ARBRES, entre autres



Français sur deux souhaite une restauration à l'identique. L'Unesco elle-même pourrait avoir son mot à dire, compte tenu du classement du site. Il est également intéressant de noter que Philippe Villeneuve lui-même, architecte de la cathédrale, plaide pour une restauration à l'identique, tant pour la charpente que pour la flèche. Ainsi, nous pensons que dans 5 ans la cathédrale Notre-Dame de Paris sera probablement « présentable » si c'est un souci de satisfaire les spectateurs des Jeux Olympiques de Paris en 2024, lesquels viendront du monde entier. Mais il ne paraît pas réaliste pour autant de penser que les travaux seront terminés à cette date. Est-il par exemple urgent de reconstruire rapidement la flèche quand nous savons que la cathédrale en a déjà été privée pendant environ 70 ans entre la Révolution et sa reconstruction sous l'égide de Viollet-le-Duc ?

Enfin, pendant la durée des travaux, il pourrait être intéressant, comme l'a proposé un confrère, d'en profiter pour exposer pendant quelques mois, les dizaines d'œuvres d'art sorties de la cathédrale que, pour une fois, nous pourrions admirer dans les meilleures conditions possibles.

CONCLUSION

Notre président de la République a dit : « Nous rebâtirons Notre-Dame ». Nous savons qu'il s'agira plutôt d'une restauration et que le chantier sera long si l'on veut respecter les meilleures conditions de sécurité. Un point semble certain : le financement ne devrait pas poser de problème car de grands mécènes français ont promis leur soutien et, de plus, une souscription internationale viendra compléter les besoins financiers. En revanche, si d'aventure, trop d'argent était récolté, il serait logique que le surplus soit affecté par l'État, aux travaux de restauration d'autres cathédrales, propriétés de l'État. Quant à la mairie de Paris, il nous semble que sa priorité devrait être de s'intéresser de façon précise aux restaurations nécessaires et urgentes de plusieurs dizaines de lieux de culte parisiens qui sont sa propriété depuis la séparation des Eglises et de l'État (il y a un peu plus de cent ans). Il nous paraît utile de rappeler que depuis plusieurs années, l'association SOS Paris attire l'attention de la mairie de Paris sur les budgets insuffisants qui sont les siens pour sécuriser et rénover lesdits lieux de culte. Nous pensons qu'un budget de 80 millions d'euros pour 6 ans de mandature est très insuffisant quand tout tend à montrer qu'il faudrait trois fois plus, soit près de 250 millions d'euros pour 6 ans, pour notamment rattraper le temps perdu. Or, chacun sait que plus on attend, plus les chantiers coûtent cher, sans compter les risques de sinistres entre temps ! Nous osons espérer que le drame de Notre-Dame de Paris sera l'occasion d'une prise de conscience parisienne et même nationale, de l'importance d'entretenir le patrimoine.

Régis de Savignac

UNE LOI NOTRE-DAME VOTÉE EN URGENCE

L'Assemblée Nationale, en nouvelle lecture, a adopté le projet de loi de restauration de Notre-Dame le 2 juillet 2019. Le très controversé article 9 autorisant des dérogations au code de l'urbanisme, de l'environnement et du patrimoine et le recours aux ordonnances a été rétabli malgré l'opposition du Sénat. Cet article précise aussi que la publicité « ne présentant pas de caractère commercial et visant exclusivement à informer le public sur les travaux » puisse être affichée sur le monument. La publicité commerciale, quant à elle, sera autorisée sur les palissades.



VENTE DE L'HÔTEL-DIEU DES COMMERCES À L'HÔTEL-DIEU!

Pour notre association SOS Paris, céder le patrimoine de l'Hôtel-Dieu, c'est tuer la poule aux œufs d'or. Alors qu'il est évident que Notre-Dame restaurée fera nécessairement l'objet d'un contrôle et d'une modération de son usage touristique, comme c'est de plus en plus le cas pour les musées et les monuments le plus menacés par leur surfréquentation touristique, il est difficile d'imaginer qu'on ne tire pas parti de la proximité des locaux vidés de l'Hôtel Dieu pour régler la question de l'accueil et de l'interprétation du monument. Autant la proposition du CMN qui consistait à transformer l'île de la Cité en une usine de la consommation touristique paraissait abusivement commerciale, autant l'idée que l'Hôtel-Dieu puisse satisfaire cette demande de façon plus mesurée et en rétablissant à l'occasion le musée de la médecine abusivement mis en caisses il y a quelques années paraît bienvenue: c'est cette proposition que nous avons été plusieurs à faire lors de la consultation de la mission Île-de-la-Cité.

François Loyer

TRIBUNE HÔTEL-DIEU DE PARIS: « POURQUOI CÉDER UN TEL PATRIMOINE POUR DES ACTIVITÉS COMMERCIALES ? »

Il faut débattre en toute transparence du destin de ce site exceptionnel dont l'histoire se confond avec celle de Notre-Dame, soulignent, dans une tribune au « Monde », quinze personnalités qui proposent qu'on y implante un grand musée de la santé.

La décision de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) de confier la rénovation de l'Hôtel-Dieu, sur l'île de la Cité, à l'opérateur immobilier Novaxia est stupéfiante autant parce qu'il s'agit de céder un patrimoine exceptionnel à une société commerciale que par la date de cette annonce, mi-mai, un mois à peine après l'incendie de Notre-Dame.

Une précipitation étonnante alors que l'émotion est immense et que le débat est vif sur la restauration du monument. C'est un débat dont on ne peut dissocier le devenir de l'Hôtel-Dieu, tant celui-ci, qui jouxte la cathédrale, sur un site classé au patrimoine mondial

de l'Unesco, lui est lié par plus de treize siècles d'histoire. Pourquoi cette hâte alors que le sujet est d'une importance nationale ?

L'Hôtel-Dieu, bien qu'il conserve une belle activité médicale d'hôpital de jour et de consultations, est en grande partie inoccupé. Ce sont ainsi près de 20 000 mètres carrés que récupère Novaxia pour un bail de quatre-vingts ans moyennant 144 millions d'euros, une somme qui semble faible au regard du prix du mètre carré dans ce secteur, même si de gros travaux de rénovation sont nécessaires. Novaxia y développera des commerces et des cafés, un restaurant gastronomique, de la restauration rapide, des espaces de coworking, un « accélérateur de design en santé », des laboratoires de biotechnologies et des entreprises du secteur médical, et, pour faire bonne figure, une crèche, une résidence étudiante et une maison du handicap. Escomptant de fructueuses retombées commerciales, son président, Joaquim Azan, exultait: « Nous sommes fous de joie, c'est un lieu mythique, le berceau de Paris » (Le Monde du 19 mai).

UN LIEU MYTHIQUE

Le lieu qu'on lui cède est assurément mythique: « Trésor de misère et de charité », l'histoire de l'Hôtel-Dieu se confond avec celle de Notre-Dame. Fondé en 651 par l'évêque parisien Saint Landry, c'est le plus ancien hôpital encore en activité dans le monde. D'innombrables malades y ont été soignés. Les rois de France l'ont doté, des générations de Parisiens lui ont consacré des legs. Témoin majeur de l'histoire de France, il a toujours accueilli des malades même sous la Terreur, pendant la Commune ou lors de la libération de Paris. Son incendie, le 30 décembre 1772, suscita un choc considérable, lointain écho du drame récent de Notre-Dame, qui, symboliquement,



relie les deux édifices, d'autant que ce sont les internes de l'Hôtel-Dieu qui, en 1871, sauvèrent la cathédrale d'un début d'incendie allumé par des communards!

Sa reconstruction à son emplacement actuel fit l'objet d'intenses débats architecturaux qui influencèrent la construction de nombreux hôpitaux dans toute l'Europe. L'Hôtel-Dieu, dont des figures majeures de la médecine ont fréquenté les salles, témoigne autant de l'histoire médicale et scientifique que de celle de la solidarité.

Pourquoi céder un tel patrimoine pour y voir se développer des activités commerciales qui n'ont rien à y faire et qui abondent déjà à Paris? De même que Notre-Dame n'est pas la possession exclusive des catholiques, l'Hôtel-Dieu n'appartient pas seulement à l'AP-HP, mais à toute la nation. Aussi son destin doit-il être débattu en toute transparence. L'aspect résidentiel ne pourrait-il pas être étendu à certaines catégories du personnel hospitalier? A la place des commerces, pourquoi ne pas créer un équivalent de ce qu'est le Musée de l'Œuvre Notre-Dame à Strasbourg ou, comme le proposait le Centre des monuments nationaux (CMN), un espace d'accueil pour expliquer aux visiteurs le monument le plus fréquenté d'Europe?

L'AP-HP OUBLIE SES RACINES

Le CMN est légitime pour investir cet espace, comme il le fait dans l'hôtel de la Marine, place de la Concorde, un temps menacé par un projet commercial semblable. Et l'AP-HP a aussi un superbe musée qu'elle a abusivement fermé en 2012, alors que des milliers de visiteurs, dont beaucoup d'étudiants des professions de santé, admiraient ses collections. N'est-il pas temps de rouvrir ce musée sur le site de l'Hôtel-Dieu, où il remplacerait avantageusement un restaurant de luxe?

Si l'AP-HP ne veut plus de son patrimoine et oublie ses racines, pourquoi ne le cède-t-elle pas pour un euro symbolique à l'État puisque ce musée bénéficie de l'appellation « Musée de France », ce qui signifie qu'il doit bénéficier prioritairement de son aide? Ce site transformé pourrait devenir le grand musée de la santé qui manque à Paris et qui fait l'orgueil de Londres avec la Wellcome Collection et ses centaines de milliers de visiteurs annuels: un lieu où le patrimoine serait exposé et étudié et qui aurait ainsi toute la légitimité, le passé éclairant le présent, pour qu'on y débattre des grands enjeux de santé. Un système de chaires annuelles pourrait en faire, par exemple, le lieu d'un enseignement permanent sur la santé ouvert à tous, comme un « Collège de France de la médecine ».

N'y a-t-il pas là – pour le président de la République, la maire de Paris, la présidente de la région Ile-de-France et la ministre des solidarités et de la santé – l'occasion d'un grand projet qui ferait de l'Hôtel-Dieu le symbole d'une politique de la santé humaniste et solidaire? Associé à l'immense tâche de la restauration de



L'Hôtel-Dieu vu depuis les tours de Notre-Dame

Notre-Dame, prenons conscience que l'enjeu, ici, est comparable à celui naguère du projet du Grand Louvre.

Signataires: Georges Chapouthier, neurobiologiste et philosophe; Jean Deleuze, médecin à l'hôpital Cochin, rédacteur en chef de La Revue du Praticien; Alexandre Gady, professeur d'histoire de l'art moderne; André Giordan, ancien professeur à l'université de Genève; Claude Gauvard, professeure émérite d'histoire du Moyen Âge; Adrien Goetz, membre de l'Académie des beaux-arts; Danielle Gourevitch, ancienne directrice d'études honoraire à l'École pratique des hautes études (EPHE); Antoine Grumbach, architecte urbaniste; Jean-Michel Leniaud, directeur d'études à l'EPHE; Eugène Michel, écrivain et président du Comité d'honneur du projet Agora; Claude Origet du Cluzeau, économiste du tourisme; Elisabeth Roudinesco, historienne de la psychanalyse; Arnaud Timbert, maître de conférences en histoire de l'art médiéval; Jean-Michel Tobelem, professeur associé à l'université Paris-1; Marc Viré, archéologue et historien médiéviste.

7^e/16^e arr.

LE JARDIN TROCADÉRO – TOUR EIFFEL MASQUE LA BÉTONISATION DE PARIS

Extrait de la tribune publiée dans la revue d'environnement « Reporterre ».

La Ville de Paris vient de rendre public le projet de la paysagiste Kathryn Gustafson, retenu pour reconfigurer le site du Trocadéro et du Champ de Mars dans la perspective des J.O. de 2024. La concertation publique lancée le 5 juin sur ce jardin ne doit pas faire oublier la part minimaliste accordée aux parcs et jardins dans les derniers projets urbains parisiens. Le jardin du Trocadéro Champ de Mars concerne un des principaux sites touristiques de la capitale, ouvrant sur une perspective "historique" majeure, mettant en scène la colline de Chaillot, les bords de Seine, la tour Eiffel, et le Champ de Mars jusqu'à l'École Militaire. Le projet lauréat propose un ensemble piétonnier paysagé de 50 hectares dans un quartier déjà privilégié. D'une facture paysagée classique aux qualités environnementales à ce stade imprécises, ce projet, faisant fi du grand paysage de la traversée de la Seine, propose

de planter des arbres sur le pont d'Iéna. Près de 78 M d'euros, financés en grande partie par la redevance de la tour Eiffel, peut-on lire sur le site de la Ville, seront consacrés aux travaux qui devraient s'achever en 2024, léguant à Paris deux hectares supplémentaires d'espaces verts. Voilà bien longtemps que la Ville n'avait manifesté une telle ambition paysagère ! On aurait presque envie de crier bravo !

UN PROJET QUI MASQUE LA BÉTONISATION GALOPANTE DE PARIS

Certes il aura fallu les J.O. et les projecteurs du monde entier rivés sur Paris pour que Ville et État s'occupent enfin de ce Champ de Mars dont les associations réclamaient depuis des décennies respect, entretien et réhabilitation. Mais cette récente annonce ne peut cacher une autre réalité : Paris ville des plus denses au monde manque dramatiquement d'espaces verts. La part consacrée aux espaces verts en pleine terre, ce qui nous semble le plus important pour les habitants, la biodiversité et la lutte contre les îlots de chaleur, diminue dans les récentes opérations d'urbanisme comme dans les nouvelles constructions édifiées à la parcelle. Les 30% de jardins que les années 70 prévoient sur chaque opération afin de rattraper le retard parisien se sont malheureusement sérieusement réduits. Citons quelques exemples : 5% sur le futur quartier de grande hauteur parisien de Bercy Charenton qui s'étend sur 52 hectares, des «pockets-gardens» pour ne pas dire jardins de poche à «Massena Bruneseau» 13^e, des jardinières, pour le petit quartier Lyon-Daumesnil 12^e récupéré sur des terrains de la SNCF, 3,5 hectares paysagés dans le futur quartier Chapelle-Charbon pour l'ensemble du périmètre de projets de Paris Nord-Est étendu à près de 200 hectares.... La valorisation foncière en cours, grignote même parfois des parcs existants (comme celui de la Cité Universitaire de Paris dans le 14^e) ou des grands espaces sportifs, reconfigurés pour libérer du terrain à bâtir comme le stade de Ménilmontant 11^e ou l'espace sportif Netter-Debergue 12^e. Le verdissement de Paris dont on nous parle tous les jours est trop souvent du «greenwashing» ; le rituel architectural à la mode privilégié «un arbre à chaque étage» aux arbres en pleine terre qui contribuent aussi à la lutte contre l'imperméabilisation des sols. Les promoteurs et investisseurs l'ont bien compris, au prix du m², la végétalisation-spectacle de l'architecture des terrasses aux pignons justifie l'augmentation des emprises constructibles au sol. Mais elle ne remplacera jamais la pleine terre, ses substrats fertiles, sa flore et sa faune.

Associations signataires : SOS Paris, FNE Paris, ARBRES, SPPEF, Les Amis du Champ de Mars, ASA PNE, La Seine n'est pas à vendre, ADA 13, ARBEELY, ASQSVP (Saint-Vincent-de-Paul), Qualité de vie Vincennes, Le 20^e autrement, Tunnel des Artisans, Collectif Baron Leroy, Asso Netter Debergue, Îlot Navarre, Respiration Paris 15, Les Amis de Bercy Charenton, Association Netter-Debergue, Vivre à Picpus 12^e, Association Surrmelin Saint-Fargeau, Défense square Clos-Feuquièrre Respiration Vaugirard, Association Amis des 5 rues, ADREZ. Juin 2019



8^e arr.

DANGERS À SAINTE-MARIE-MADELEINE



Il y a quelques mois, nous avons déjà signalé que l'église Sainte-Marie-Madeleine nécessite de gros travaux de restauration et d'entretien. Récemment, la façade «est» a été en grande partie restaurée. C'est un début. Les piliers de la façade principale cachent mal des échafaudages qui sont là depuis près de 20 ans, en attendant des travaux sur ladite façade. Ailleurs, plusieurs filets servent de cache-misère. Beaucoup plus grave, semble-t-il, est le mauvais état dans lequel se trouve le réseau électrique de l'église. Le père Horaist, curé de la paroisse, l'a déjà signalé plusieurs fois à la mairie de Paris, soutenu par le conseil de quartier «Elysées-Madeleine». La mairie de Paris souhaite-elle prendre le risque, qu'après Notre-Dame, il y ait un drame à Sainte-Marie-Madeleine, une des églises les plus visitées de Paris et où sont fréquemment donnés des concerts ? La question est posée. Régis de Savignac

LE PALAIS DE LA DÉCOUVERTE EN DANGER

Sous couvert de rénovation et de mutation du musée, il s'agit de rentabiliser le site par une privatisation événementielle, miser sur l'éducation des générations futures n'est plus une valeur. Une pétition dont voici le texte ci-après, a été lancée pour défendre le Palais de la Découverte, ce alors que l'enquête publique cet été est passée quasi inaperçue.

PÉTITION : ALERTE SUR L'AVENIR DU PALAIS DE LA DÉCOUVERTE !

Le Palais de la découverte est un centre de sciences parisien de référence créé en 1937. Il est implanté au sein du Grand Palais, qui va subir une rénovation globale prévue de septembre 2020 à 2024. Excellente nouvelle ! Ce bâtiment ancien va enfin être rénové. Toutefois, les conditions de cette rénovation nous semblent pour le moins inquiétantes.

JEFF KOONS AU PETIT PALAIS

- Perte de contenu lors de la fermeture. Plutôt qu'une rénovation progressive, le Palais sera fermé pendant au moins quatre ans, complètement vidé, et une grande partie de ses contenus ne sera pas conservée.

- Perte d'espaces et de diversité. Les travaux du Grand Palais permettent de créer de nouveaux espaces pour le public: des boutiques, des espaces de circulation ou privatisables seront créés. Par ailleurs tous les occupants du bâtiment gagneront en surface... Sauf le Palais de la découverte, qui en a pourtant déjà perdus régulièrement ces dernières décennies. De plus, un changement d'affectation des espaces alloués au Palais de la découverte transforme de nombreux espaces de médiation ou d'expositions en espaces de circulation. Aussi, dans le projet actuel, il est prévu en 2024 deux fois moins de salles d'exposés qu'il n'y en a aujourd'hui! La diversité de l'offre et son attractivité sont clairement menacées! Dans ces conditions, Il ne sera plus possible de traiter l'ensemble des fondamentaux des différentes disciplines scientifiques autrement que de façon incomplète et superficielle.

- Diminution du nombre de personnels sur place. Les espaces tertiaires vont, eux, diminuer de façon drastique: il n'est prévu que 80 postes de travail à la réouverture, contre 160 actuellement sur le site du Palais (et plus de 220 il y a 10 ans). Disparaissent notamment le centre de documentation et les ateliers de développement et de fabrication (menuiserie, plasturgie, mécanique...). Or ces moyens techniques sont à l'origine de la richesse et de l'originalité de l'offre du Palais, en permettant des échanges étroits entre médiateurs et techniciens, et une plus grande réactivité pour la maintenance des expositions. Le déménagement d'une grande partie des personnels à la Cité des sciences et de l'industrie entraverait gravement le fonctionnement du Palais de la découverte et lui ferait perdre le peu d'autonomie qu'il a gardé depuis la fusion des deux établissements en 2010. Sans conditions de travail acceptables, sans espaces suffisants pour présenter la diversité de la science au public, le Palais de la découverte de 2024 n'aura en commun avec le Palais de la découverte actuel que le nom. Pour maintenir et même développer sa mission de vulgarisation et de création des vocations dans les sciences fondamentales, nous demandons que le projet soit revu et corrigé, en allouant plus d'espaces et de moyens humains et techniques sur place, dans l'intérêt du public et de la culture scientifique!

SIGNEZ LA PÉTITION : https://www.petitionligne.com/avenir_du_palais_de_la_decouverte



« Le bouquet de tulipes », sculpture offerte par Jeff Koons à la ville de Paris en mémoire des attentats du 13 novembre 2015 va enfin trouver sa place dans le carré Ledoyen, à l'arrière du Petit-Palais. L'artiste, après avoir demandé que l'œuvre soit placée sur la terrasse du Musée d'Art Moderne, ce qui n'a pas été possible pour des raisons techniques, a souhaité qu'elle soit installée près des bâtiments diplomatiques et consulaires des

Etats-Unis d'Amérique. Ce sera bientôt chose faite et, à cette occasion, le carré Ledoyen est remis en état. *Thierry Marcus*



Installation en cours

Le merveilleux Petit Palais, chef-d'œuvre de la Belle Époque, est désormais définitivement flanqué de ce cadeau publicitaire géant. Cette œuvre prétend rendre hommage aux victimes des attentats de 2015 et 2016. Sauf que cela ne saute vraiment pas aux yeux. Si tout le monde parle de tulipes sans sourciller, il paraît utile de rappeler que la sculpture ne figure pas des fleurs mais des ballons de baudruche sculptés à la manière d'un numéro de clown. Le saut créatif est pour le moins audacieux... On peut bien sûr faire dire ce qu'on veut à ce genre de création et ainsi vendre l'idée aux décideurs. En réalité, tout ce que les promeneurs et touristes verront dans le paysage pour les temps à venir, c'est une œuvre de Koons. Une œuvre aussi grande que les arbres qui l'entourent et visible d'assez loin, probablement depuis l'esplanade des Invalides, de l'autre côté de la Seine. Précisons aussi que la sculpture pesant 33 tonnes, il a fallu creuser profondément et couler un très large socle en béton dans la pelouse, imperméabilisant de façon invisible une vaste portion du jardin, et réduisant d'autant la surface de pleine terre en ville et ses bénéfiques. Afin d'éviter de « disrupter » ce site magnifique et homogène du tournant du siècle dernier avec cette clownerie, nous avons suggéré de placer cette dernière dans un lieu esthétiquement plus approprié: sur le parvis de l'ancien entrepôt Macdonald récemment transformé en centre commercial, dans le 19^e arrondissement. *P. Khayat*



10^e arr.

LA GARE PERD LE NORD

« Les gares seront bientôt les cathédrales de l'humanité »

Théophile Gautier, 1868

Si le projet SNCF-AUCHAN-CEETRUS concernant la transformation radicale de la gare du Nord se réalise, le mot de T. Gautier n'a pas de sens. Oui, la gare du Nord est un chef-d'œuvre conçu et réalisé par Jacques Ignace Hittorff entre 1861 et 1865 et inscrite à l'Inventaire des monuments historiques. Oui, la gare d'échanges magnifiquement créée par l'architecte-ingénieur Jean-Marie Duthilleul renforce les qualités esthétiques, volumétriques et d'usage de l'édifice. Oui, l'accueil est agréable, l'accès aux quais est aisé pour les quelques 700 000 voyageurs par jour. Le projet dénoncé violemment dans une tribune du Monde par des architectes, urbanistes, historiens célébrés par des Praemium Imperiale ou des Grands Prix nationaux de l'architecture, de l'urbanisme et des grands prix du patrimoine dont François Loyer, membre du Conseil d'Administration de notre association SOS Paris, met l'accent sur la destruction de, sans doute, la plus belle gare de Paris par l'édification de 50 000 m² de commerces et de bureaux. « C'est une grave offense aux usagers des transports » dont les parcours seront allongés et compliqués pour atteindre leur train. « C'est inacceptable sur le plan patrimonial » par la construction d'escaliers, de niveaux et de passerelles occultant notamment la très belle façade nord. « C'est une catastrophe urbaine » mettant à la fois en cause les orientations du Grand Paris favorisant les investissements et les chantiers dans les départements périphériques et l'accès aux sites et aux villages olympiques en 2024. Enfin, la rentabilité de ce projet colossal sera-telle assurée ? On en doute... Gardons à la gare sa vocation première et essentielle sans perdre le nord ! À suivre évidemment. *Jean-Pierre Courtiau, septembre 2019*

LE PROJET DE TRANSFORMATION DE LA GARE DU NORD EST INACCEPTABLE

Tribune parue dans Le Monde du 3 septembre 2019. Parmi les cosignataires, François Loyer, historien de l'art et de l'architecture et membre du Conseil d'Administration de SOS Paris.

Un collectif d'architectes, d'urbanistes et d'historiens de l'art, qui rassemble notamment Roland Castro, Jean Nouvel et Dominique Perrault, estime que le projet ajoutant à la gare parisienne des bureaux et un centre commercial doit être abandonné.

La SNCF, associée à Auchan (par le biais de sa filiale Ceetrus), publie depuis quelques mois des dessins et des discours lénifiants sur son projet de transformation de la gare du Nord, qui créerait plus de 50 000 m² de surfaces construites nouvelles, dont un immense centre commercial de près de 20 000 m² et des bureaux, le tout rebaptisé pour la circonstance « lieu de vie ». Ce projet est inacceptable, et nous demandons qu'il soit repensé de fond en comble.



Il s'agit d'abord d'une grave offense aux usagers du transport. La gare du Nord est le principal pôle d'échanges de France et d'Europe : 700 000 voyageurs par jour, dont 500 000 pour le seul trafic de banlieue. Le premier objectif d'une réorganisation de la gare doit être de leur offrir un lieu et un moment d'échanges aussi confortables que possible, dans des parcours quotidiens souvent harassants. Obliger des centaines de milliers de personnes à traverser des espaces commerciaux devient insupportable lorsque ce cadeau au commerce se paie de parcours allongés et inutilement compliqués. Or le projet prévoit d'interdire l'accès direct aux quais tel qu'il se pratique aujourd'hui. Qu'il aille à Soissons (Aisne) ou à Bruxelles, le voyageur devra d'abord monter à 6 mètres de hauteur dans le centre commercial, tout à l'est de la gare, puis accéder aux quais par des passerelles, des escaliers et des ascenseurs. Cela veut dire : plus de distance à parcourir, des temps d'accès nettement augmentés. Indécent.

Ce projet est aussi une grave erreur urbaine. Implanter une telle masse de commerces et d'activités à la gare du Nord, dans un ensemble fermé sur lui-même, dans une zone déjà saturée de trafic, à une station de RER de Saint-Denis, cœur de l'agglomération des neuf villes de Plaine Commune, est une atteinte à la volonté de rééquilibrer les activités dans Paris, et plus encore dans l'espace du Grand Paris. Faut-il rappeler que les centres commerciaux récents sont à la peine partout : Le Millénaire, à Aubervilliers (SeineSaintDenis), végète, comme Aéroville, à Roissy (Vald'Oise). On comprend l'attrait que représente pour Auchan l'énorme flux de la gare du Nord, mais cette captation se fera au détriment des territoires desservis par la gare. Absurde.

LES VOLUMES EXISTANTS DÉNATURÉS

Ce projet est inacceptable sur le plan patrimonial. La gare du Nord est l'une des six gares mythiques de Paris, sans doute la plus illustre et la plus belle. Chef-d'œuvre de l'architecte Jacques Ignace Hittorff, qui la conçut en 1864, elle figure à l'inventaire des Monuments historiques. Outre qu'il prévoit de raser purement et simplement la lumineuse gare d'échanges créée en 2001 par l'architecte-ingénieur Jean-Marie Duthilleul (moins de vingt ans après sa construction : apprécions le coût économique et écologique !), le projet dénature complètement le volume magique des halles d'Hittorff. La mise en place de passerelles et la construction de dalles générales au-dessus même de l'actuelle plateforme transversale se surimposent brutalement aux espaces existants, sans respect pour leurs qualités architecturales. La majestueuse façade nord composée par Hittorff pour faire face au boulevard de la Chapelle est elle-même barrée par une immense passerelle couverte. Inacceptable.

Enfin, ce projet met en péril la gare des Jeux olympiques de Paris en 2024. La gare du Nord est la plaque tournante des transports d'accès aux grands sites du nord de Paris et au village olympique. Il est ridicule d'affirmer que les travaux envisagés pourraient être terminés à cette échéance, alors même qu'un permis de construire vient seulement d'être déposé et que les travaux devraient être conduits sans arrêter les flux considérables de voyageurs quotidiens passant par la gare, flux qui vont augmenter encore en 2022 avec la mise en service de la branche ouest du RER E. Si ce projet n'était pas stoppé, la France risquerait de se trouver privée d'un instrument essentiel de la desserte des sites.

La gare du Nord n'a pas besoin de ce projet pharaonique. Des transformations aussi efficaces, beaucoup plus légères en coût et en temps, peuvent lui être apportées pour qu'elle remplisse son rôle premier, celui d'une gare, en commençant par dégager la

grande plateforme transversale et le hall du Transilien des kiosques commerciaux qui, depuis quelques années, ont pris la place des voyageurs et compriment l'espace laissé à ceux-ci. Il faut arrêter ce projet et s'attacher à composer en ce lieu, dans le respect de son histoire, un espace civilisé de mouvement et de rencontre.

Marc Barani, architecte, Grand Prix national de l'architecture 2013; Barry Bergdoll, historien de l'art et de l'architecture, Columbia University et Musée d'art moderne de New York; Patrick Bouchain, architecte, Grand Prix de l'urbanisme 2019; Karen Bowie, historienne de l'architecture; Roland Castro, architecte; Jean-Louis Cohen, historien de l'architecture et de l'urbanisme, professeur invité au Collège de France; Bruno Fortier, architecte et urbaniste, Grand Prix de l'urbanisme 2002; Michael Kiene, historien de l'architecture, université de Cologne; François Loyer, historien de l'art et de l'architecture et membre du Conseil d'Administration de l'association SOS Paris; Jacques Lucan, architecte, historien, professeur à l'École polytechnique fédérale de Lausanne; Ariella Masboungi, architecte et urbaniste, Grand Prix de l'urbanisme 2016; Jean Nouvel, architecte, Praemium Imperiale 2001, Pritzker 2008; Dominique Perrault, architecte, Praemium Imperiale 2015; Philippe Prost, architecte; Andrew Saint, historien de l'architecture, professeur émérite à l'université de Cambridge et à l'University College de Londres; Nathan Starkman, ingénieur et urbaniste, Grand Prix de l'urbanisme 1999; Jean-Louis Subileau, urbaniste, Grand Prix de l'urbanisme 2001; Laurent Théry, économiste, urbaniste, Grand Prix de l'urbanisme 2010; Pierre Veltz, ingénieur, sociologue, Grand Prix de l'urbanisme 2017

11^e arr.

EXTENSION DE L'OPÉRA BASTILLE SUR L'HÔPITAL DES QUINZE-VINGTS

Avis défavorable de l'association SOS Paris. Notre association SOS Paris avait obtenu de haute lutte, à l'époque de la construction de l'Opéra, l'abandon du projet aujourd'hui soumis à enquête. Le voici à notre grande surprise sous la forme d'un bunker géant qui enclave l'hôpital au fond d'un puits d'ombre et de béton derrière une architecture d'une pauvreté et d'une brutalité désespérantes calé sur une dent creuse qui permettait à l'hôpital de respirer.

MANQUE DE VISIBILITÉ DES GROS PROJETS

SOS Paris, qui vient d'apprendre 3 heures avant sa clôture l'existence de l'enquête, reprend à son compte les éléments des 3 contributions existantes, notamment celles plus substantielles de Valérie Montandon et du CNHO, et remercie la commission d'enquête de bien vouloir le noter.

Mais elle souhaite y ajouter avant toute chose le manque de visibilité particulièrement dommageable à l'exercice démocratique. Le peu de contributions déposées au cahier d'enquête permet d'en déduire que si vous n'êtes pas conseiller de Paris du 12^e arrondissement

ou riverain et voisin comme le directeur de l'hôpital des Quinze-Vingts, vous ne pouvez être au courant de ce dossier, et pourtant il s'agit d'un projet susceptible d'un impact très important sur tout le quartier du point de vue des flux de circulation en particulier mais aussi du fonctionnement de l'hôpital.

Ceci devrait pour le moins justifier une prolongation de l'enquête. Systématiquement pour chaque enquête les associations comme SOS Paris sont obligées de dénoncer le manque de visibilité des projets municipaux ou étatiques, carence qui nuit à la bonne information publique et à l'instruction des dossiers. Les citoyens et le grand public ont donc toujours l'impression qu'on leur impose tous ces mastodontes de béton sans leur demander leur avis. À la plupart des séances de commissions en préfecture où nous siégeons, nous dénonçons ce système de concertation publique insatisfaisant, coûteux et chronophage, mais en vain.

DOSSIER LACUNAIRE

Le dossier lui-même est lacunaire concernant les ombres portées, élément majeur d'appréciation du dossier, de même insuffisant concernant les impacts en terme de circulation des flux de véhicules et de personnes.

INTÉRÊT GÉNÉRAL CONTESTABLE

L'intérêt général de ce projet, terme valise dont personne ne sait exactement ce qu'il recouvre, apparaît contestable et faible eu égard au coût financier de l'opération de déménagement rapportée aux gains escomptés. Par contre, les impacts négatifs sur l'hôpital sont évidents et irréversibles: mise à l'ombre au fond d'un puits, dégradation du cadre de vie, difficultés de gestion des flux.





13^e arr.

BRUNESSEAU : LE FUTUR HIDEUX DE PARIS

Le lauréat de l'appel à projet Inventer Bruneseau a été désigné, ce sera Nouvel.R, un quartier ultradense en bordure de périphérique, dans le 13^e. Des tours de logements chers, une école donnant directement sur le flot de voitures, pas de logements sociaux et pas de jardins, les terrasses jardinées pallieront : voilà le programme pour financer la fin de ZAC Paris Rive Gauche. Que la Ville elle-même orchestre ces coups spéculatifs d'un urbanisme décomplexé livré aux développeurs et promoteurs a paru si grave aux associations membres de la concertation Paris Rive Gauche qu'elles ont décidé de taper du poing sur la table en quittant pour la plupart la réunion de présentation des lauréats. Voici le texte que SOS Paris a présenté lors de ce clash.

IMPACT ENVIRONMENTAL INSUPPORTABLE

Enfin, dans une période de crise environnementale, tout projet de démolition et de construction devrait être regardé avec la plus grande circonspection et mis en moratoire : il est urgent de faire avec l'existant sans ajouter à la dégradation environnementale, à la congestion du quartier. Il est urgent de cesser d'ajouter à la densification, de bétonner, d'ajouter des îlots de chaleur et de contribuer au réchauffement climatique alors que les seuils sont dépassés depuis longtemps, les rapports du GIEC, de l'ONU, les manifestations pour le climat commandent de passer à une autre façon de vivre et de faire la ville, moins couteuse et surtout moins dangereuse à terme. Il est dramatique que l'état français et la municipalité ne soient pas exemplaires sur cette question environnementale.

Christine Nedelec

TEP MÉNILMONTANT : VICTOIRE !

Le Notre-Dame-des-Landes parisien a gagné la bataille contre le béton. Grâce à la mobilisation citoyenne, associative et politique, la mairie abandonne enfin son effrayant projet de maxi bétonnage du stade. Elle dit s'engager à co-construire un nouveau projet pour le site. Des années de lutte sans relâche pour faire entendre les voix des habitants et usagers... Des sommes inutilement englouties dans des procédures juridiques uniquement pour pouvoir être entendus de la mairie... Le stade et le jardin retournés, tous les arbres inutilement abattus pour un projet de densification nuisible à la santé des habitants : quel gâchis ! Mais quel goût de bonheur nous savourons tous depuis ce mardi 28 mai... A l'heure du désastre écologique, il est temps de préserver les espaces de nature, de sport et de respiration avant tout à Paris. Parisiens, ce TEP Ménilmontant est le vôtre : bienvenue chez vous !

Christine Nedelec

SOS Paris est une association de défense du patrimoine et du cadre de vie à Paris, créée en 1973 à l'heure où l'on voulait éventrer Paris à coup d'autoroutes et planter des tours et des ZAC à tous les coins de rues. Si nous nous réjouissons que la ville supprime aujourd'hui les autoroutes urbaines telles que les voies sur berges, sur le plan du bâti nous en sommes presque revenus aux années 70 : tables rases, tours et grands blocs sans dialogue ou en rupture avec l'existant. Mais ce que comme bon nombre des membres de la coordination Paris Rive Gauche, notre association dénonce, c'est l'hyperdensification actuelle puisqu'elle augmente les problèmes de congestion et de pollution préjudiciables à la santé.

URBANISME DES HAUTEURS

De même, SOS Paris considère que le dépassement du plafond d'une hauteur supérieure aux 37 m déjà considérablement élevé par rapport au passé contribue à la construction d'un quartier dont la ligne de toits est en totale rupture avec la silhouette qui a fait la réputation mondiale de Paris, tandis que les Parisiens dès qu'ils sont interrogés rejettent avec constance la grande hauteur (à plus de 62 % en 2004 et en 2014). Mais cette question, malgré nos demandes, a été soustraite d'un débat public qui aurait dû être coordonné par les universitaires et des experts garantissant une bonne qualité des échanges.

URBANISME MINÉRAL

Les projets actuels développés par la SEMAPA et notamment les derniers dossiers concernant les appels à projet Bruneseau montrent une nouvelle façon de faire la ville où ce n'est plus la municipalité qui aménage mais le privé. Ceci conduit à une densification de l'espace tout à fait dommageable pour les

habitants. La question environnementale n'est pas abordée sinon par des normes de mise en œuvre des bâtiments. Les corridors écologiques sont prétendument maintenus par des toits végétalisés, alors qu'on sait qu'au-delà de 12 m de hauteur, on ne crée que des îlots de verdure très gourmands en eau et qui rompent les continuités écologiques. Les espaces verts se réduisent à des « pocket garden » ou des jardins minéraux comme sur la ZAC gare de Lyon Daumesnil : tout est dit ! Pour la ville, les 30 ha des voies berges bituminées forment le Parc de Seine ! Pour en revenir à PRG, le bilan des espaces verts sur la ZAC serait de 109 000 m² pour 2,1 millions de m² de béton, c'est-à-dire à peine 5 % quand l'OMS préconise un seuil pour la bonne santé des habitants de 10 m² d'espaces verts par habitants et que dans les années 70, on visait 30 %.

URGENCE CLIMATIQUE

L'urgence environnementale est impérative, le GIEC ne cesse de le répéter et pourtant, la Ville continue d'accumuler ses erreurs en matière d'urbanisme et même les amplifier. Au lieu de changer de logiciel, la méthode est toujours la même en pire : la bétonisation s'accélère tandis que les méthodes de concertation des populations et de co-constructions des décisions d'urbanisme



Le projet

ne sont pas satisfaisantes, un mois d'enquête publique pour des projets et des dossiers gigantesques dont les Parisiens ont à peine connaissance ou n'ont pas les moyens d'étudier.

BRUNESAU UNE DENSIFICATION DANGEREUSE

Pour revenir au quartier Bruneseau et ces appels à projets urbains innovants Réinventer que nous dénonçons car ils transfèrent au privé la compétence en matière d'urbanisme de la ville - qui perd par ce truchement son pouvoir planificateur-, la densité de construction de bureaux et logements aux charges monstrueuses dans ce lieu tout à fait inhospitalier (ne parlons pas des écoles en zones polluées) nous paraît une grave erreur. Nous sommes nombreux à penser que la ZAC doit accepter de rester déficitaire plutôt que de produire un quartier qui sera tout, sauf exemplaire. *Christine Nedelec, avril 2019*

14^e arr.

RÉNOVATION TOUR MONTPARNASSE : AU BÉNÉFICE DE QUI ?

L'enquête publique concernant la rénovation de la tour Montparnasse s'achevait fin juin, une tour épaissie, surélevée, avec des cours anglaises, empiétant largement sur le domaine public. Avis défavorable !

CE PROJET EST UNE MAUVAISE RÉPONSE À LA CRISE CLIMATIQUE

La situation de crise climatique actuelle impose un changement complet de nos façons de vivre et de fabriquer notre ville. Les rapports s'accumulent, dont celui du GIEC, la biodiversité s'effondre, les ressources disparaissent. Mais nous continuons sur les mêmes rails avec toujours plus de projets et toujours plus de béton ! L'urgence est au moratoire sur les projets, le temps de mettre au point de nouvelles méthodes à empreintes écologiques nulles ou négatives.

CE PROJET A UN COÛT ÉCOLOGIQUE INSUPPORTABLE AU PRÉSENT ET POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Que propose ce projet ? Au lieu d'utiliser au maximum l'existant, voilà des démolitions, des épaississements, une surélévation de 23 m (et non 21m comme cela apparaît dans certaines pièces du dossier) soit 11% de hauteur supplémentaire pour aboutir à une serre géante et donc un îlot de chaleur géant. Dans cette enquête, rien sur le coût environnemental global de cette opération : nous demandons à la commission d'enquête de quantifier cet impact et que cette quantification devienne un critère de mesure des projets d'urbanisme.

CE PROJET CONSTITUE UNE GRAVE ATTEINTE À L'ESPACE PUBLIC

Ce projet requiert une importante privatisation d'espaces publics permettant l'épaississement sur 13 étages de la tour et la création de cours anglaises et d'accès aux nouveaux commerces en sous-sols (l'absence de maquette, les schémas ne permettent pas une vision d'ensemble du projet, des patios en sous-sols...). Ce substantiel agrandissement pourrait être considéré comme un favoritisme tout à fait anormalement octroyé aux propriétaires de la tour. Notre association pose la question de sa légalité. En tous cas, elle s'oppose à ce principe de financement d'un projet privé par privatisation d'espaces publics.



Voici le projet tour Montparnasse : les Parisiens la détestent, la Ville permet de la rendre plus large et plus haute...

CE PROJET NE RÉPOND PAS AUX BESOINS EXPRIMÉS DES HABITANTS DU QUARTIER

Il s'inscrit dans un vaste chantier de réaménagement de quartier de la dalle, en passant par la gare, le CIT, la prolongation de la rue de Rennes etc... Nous le redisons : l'urgence est d'inventer de nouvelles façons de penser nos aménagements, nos fonctionnements et nos vies. Pour avoir assisté aux réunions de « concertation », c'est-à-dire de présentation avec très peu de temps d'expression pour les citoyens, les habitants étaient extrêmement méfiants, demandaient des comptes. Ils interrogeaient sur les nécessités de ces énormes aménagements que les habitants ne demandent pas bien au contraire. Ces créations d'énormes surfaces de commerces supplémentaires ne pourront que créer un siphonage de l'existant. Ces aménagements participent à un vaste jeu de chaises musicales où les réelles créations d'emploi sont quasi-inexistantes, il ne

s'agit que d'emplois de bureaux et de commerces déplacés, articulant une congestion toujours plus grande des transports et de la ville, avec des déplacements pendulaires multipliés. Les enquêtes publiques sur ce quartier se multiplient, il n'y a pas réellement de document de synthèse objectif. Les projets privés sont présentés avant le projet d'urbanisme et de voirie, comment les habitants peuvent-ils se prononcer sans une vue d'ensemble sur le fond ?

CE PROJET N'EST PAS CONFORME AUX ORIENTATIONS DU SDRIF ET AUX BESOINS RÉGIONNAUX

Nous rappelons les orientations du SDRIF (schéma directeur de la Région Île-de-France) pour un rééquilibrage vers l'est de Paris des bureaux. Nous rappelons surtout qu'il est urgent de cesser de construire des bureaux à Paris et d'articuler la spéculation foncière : il est temps que Paris partage la manne avec la banlieue et cesse d'orchestrer le déséquilibre, les inégalités, la congestion des flux ou la vampirisation des richesses.

CE PROJET SUSCITE DES RÉSERVES DE LA MRAE

Nous nous appuyons sur l'avis de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité environnementale) pour dénoncer une intégration urbaine insuffisante, une qualité environnementale du bâti déficiente, l'impact des nuisances cumulées des chantiers. L'insertion paysagère depuis l'origine de la construction de la tour est problématique : elle est amplifiée dans ce projet par l'épaississement de la tour et sa surélévation. La MRAE note un problème d'articulation entre les démarches d'évaluation environnementales et insiste sur la nécessité de revoir l'étude d'impact en fonction des différents chantiers. **Ce projet peut-il être conforme malgré ses promesses aux prescriptions du Plan Climat de Paris ?**

CE PROJET AMPLIFIE L'EFFET ÎLOT DE CHALEUR GRÂCE À LA MODIFICATION DU PLU CONCERNANT LA POSSIBILITÉ DE CONSTRUIRE DES SERRES AGRICOLES EN SURÉLÉVATION

Une tour par les nécessités de sa conception induit des surépaisseurs, des sécurisations et des murs rideaux de verre qui rendent cet objet anti écologique et énergivore. Nous rappelons que notre association a demandé l'abrogation de la modification du PLU 2016, notamment l'article permettant des surélévations pour serres agricoles qui vont multiplier la création d'ilots de chaleur.

CONCLUSION

À qui vont bénéficier ces années de chantier ? Ces nouveaux bureaux et nouveaux commerces ? Correspondent-ils à des créations de postes ou des déplacements ? A qui profite Cette privatisation de l'espace public ? Cet îlot de chaleur renouvelé ? Cette pérennisation d'un mauvais objet urbain si contesté ? Nous attendons les réponses de la ville car **ce projet ne bénéficie ni à la planète ni aux habitants ni aux Parisiens c'est certain.**

Christine Nedelec

UN PERMIS DE RÉHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA TOUR MONTPARNASSE ?

La Ville de Paris a accordé le 12 juillet 2019 un permis de construire permettant à la tour Montparnasse de s'agrandir en hauteur et en largeur, dans le quartier d'affaires Rive Gauche qui cerne déjà la gare Montparnasse de tous côtés. Edifier un quartier de bureaux comme à la Défense, mais au cœur de Paris, ne répond pas aux besoins et aux exigences des parisiens. La transition écologique a besoin de la rénovation du bâti existant, plus économe en énergie, plus sobre, répondant mieux aux besoins de tous. Mais ce n'est pas à la puissance publique de laisser les entreprises privées densifier un paysage qui appartient à l'espace public. Il est encore possible d'éviter la surélévation et à la densification. Les débats sur la tour sont à l'image des débats sur le quartier dans son ensemble : quelques touches végétales ne doivent pas servir de paravent à une vision de l'urbanisme centrée sur les surfaces de bureaux et les centres commerciaux. La Ville de Paris doit prendre ses responsabilités vis-à-vis des habitants et des copropriétaires de l'ensemble immobilier Maine-Montparnasse : sobriété, végétalisation en pleine terre et solidarité doivent être les priorités.

Catherine Marie

15^e arr.

TOUR TRIANGLE PASSAGE EN FORCE

Les recours associatifs, SOS Paris, FNE IDF, ADAHPE, Monts 14, contre la tour Triangle ont été jugés défavorablement le 6 mai. Cette décision juridique regrettable semble conforter le projet d'une tour dont l'impact sur le paysage parisien est majeur. Depuis l'origine cette tour bénéficiait de passages en force, ainsi le récent décret qui en fait une installation liée à l'organisation des JO, puisqu'il a été arbitrairement décidé de tenir dans un hall contigu deux épreuves olympiques, qui seraient beaucoup plus à leur place dans le beau stade Charléty oublié des jeux. Le juge administratif a choisi de ne pas suivre les conclusions du rapporteur public. Pour celui-ci, la mairie de Paris ne pouvait pas concéder son terrain à la SCI tour Triangle, et amputer largement le Parc des Expositions municipal de la porte de Versailles, sans organiser au préalable une procédure de publicité et de mise en concurrence. D'autres projets moins impactants que la tour Triangle auraient pu ainsi être étudiés dans le cadre d'une mise en concurrence.

Pour les spécialistes du droit, cette décision constitue surtout un signal inquiétant : les collectivités publiques pourront désormais s'affranchir des règles de la commande publique et chaque maire pourra se faire construire par un favori local sa tour, son palais, sa mairie... Les associations sont décidées à poursuivre le combat jusqu'à la Cour de justice Européenne s'il le faut. La loi JO, qu'elles ont attaqué auprès du Conseil d'Etat, les empêche de se porter en appel, elles se pourvoient donc en cassation, et font appel à la générosité de chacun d'entre vous pour ces actions.

Christine Nedelec

FAIRE UN DON À SOS PARIS :
<http://bit.ly/donSOSParis>

ADHÉRER À SOS PARIS :
<http://bit.ly/adhrSOSParis>

16^e arr.

MAISON DE LA RADIO



La Maison de la Radio qui vient d'être inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques a failli disparaître derrière une construction sur les quais de Seine : le projet Parking Grenelle ! La levée de bouclier face à la frénésie de Jean-Louis Missika a semblé enterrer le projet qui ressurgit soudain plus vif que jamais après l'été.

Voici le vœu pour la préservation des terrains de bords de Seine en face de la Maison de la Radio rattaché à la délibération DU13 présenté au Conseil de Paris de juin.

Le Conseil de Paris en ses séances des 11, 12 et 13 juin 2019,

- Considérant l'appel à projets « Réinventer la Seine » lancé en mars 2016 sur le modèle de « Réinventer Paris », dont la volonté affichée « des partenaires publics est de capitaliser les richesses du fleuve et de s'appuyer sur ses atouts pour réinterroger les interfaces ville-fleuve par l'émergence de projets urbains innovants incarnant autant de possibilités de vivre autrement avec le fleuve et d'en révéler ces atouts »,
- Considérant que le site situé 1 à 9 avenue du Président Kennedy à Paris (16^e), dit Parking du Pont de Grenelle, correspond à des terrains privés expropriés en 1965, il y a plus de 50 ans par l'Etat et la préfecture de Paris, pour y construire le nouveau pont de Grenelle, dégager sur la Seine le nouveau bâtiment de la jeune ORTF, et réaliser la voie express rive droite, et que l'esprit de l'architecte de la Maison de la Radio envisageait que puisse ainsi être réalisé, un grand parvis jusqu'aux berges du fleuve,
- Considérant que les terrains expropriés, devenus propriété de la Ville et de l'Etat, ont été par la suite affectés par voie de concession à la réalisation d'un parc de stationnement, laissant dégagé de toutes constructions le niveau du quai haut de cet équipement en bord de Seine,
- Considérant que le projet « En Seine ! » retenu et proposé par la Sogaris mandataire d'un groupement, comporte une partie en sous-sol, à la place de l'ancien parking, consistant en une plate-forme logistique fluviale et urbaine du dernier kilomètre et une station-service multi-énergies décarbonnées, équipement vertueux au regard des objectifs de fret sur le fleuve et du plan climat de Paris,
- Considérant que sur la dalle, il est prévu dans le projet la construction d'un immeuble de trois étages abritant un pôle d'enseignement supérieur privé, mais qui de fait va s'interposer entre la Seine et la maison de la Radio, reléguée en deuxième plan,

- Considérant qu'à l'automne 2017, une procédure d'inscription de la maison de la Radio au titre des Monuments historiques a été engagée et que ce bâtiment a bien été inscrit le 26 mars 2018 par arrêté du préfet de région n° 2018-03-26-001, comme le précise l'exposé des motifs de la délibération et mettant précisément en exergue l'importance de la visibilité de la maison de la Radio depuis la Seine et dans le paysage urbain,
- Considérant que la seule façon dont la délibération semble prendre en compte cette nouveauté est de décaler plus près du pont l'emprise des futurs bâtiments ce qui ne saurait prendre la mesure de la nécessité de ne pas construire sur l'ensemble du site,
- Considérant que s'agissant du domaine privé de collectivités publiques, leur cession à des opérateurs privés nécessite au préalable d'engager par voie d'enquête publique leur déclassement,
- Considérant qu'il conviendrait donc d'abord de procéder à cette enquête publique avant d'autoriser éventuellement quelque opérateur à y faire plus amples études et d'occuper le terrain,
- Considérant que l'inscription au PLU de Paris d'une partie de quai haut de la Seine en zone urbaine à cet endroit ne saurait lui conférer des droits à construire, sauf à considérer qu'il s'agit de fait pour la Ville d'une opération foncière spéculative en contradiction historique des actes passés, et des décisions récentes,
- Considérant que le montage économique du projet dans la démarche « Réinventer la Seine » fait porter le financement du projet en sous-sol relevant de l'intérêt général par le projet de construction sur la dalle, pour rentabiliser via des promoteurs privés la transformation du foncier en foncier constructible et donc spéculatif,
- Considérant que pour tous ces motifs et indépendamment de la qualité du projet « En Seine ! » pour sa partie basse, il convient de retirer de l'ordre du jour la délibération,
- Considérant que les terrains de bords de Seine ne sauraient être réduits à une visée de spéculation foncière pour des projets aggravant la bétonisation, quel que soit l'intéressement de la ville dans la cession et les droits de concessions à venir que présentent le projet retenu,
- Considérant en effet que les propriétés publiques des bords de Seine restent le bien commun non seulement des Parisien-ne-s et le bonheur des visiteurs mais plus largement un fleuve à préserver,
- Considérant l'ensemble du méandre de la Seine, appréhendé comme une entité géographique et historique, comme un exemple exceptionnel et unique d'architecture urbaine auquel les Parisiens sont attachés, ainsi que le rappelle l'association « La Seine n'est pas à vendre »,
- Considérant l'aggravation du réchauffement climatique qui oblige à regarder les fleuves et cours d'eau comme des biens communs naturels à préserver mais aussi comme d'indispensables couloirs de ventilation et de rafraîchissement des quartiers denses de Paris et que ce projet en l'état conduit à renforcer les constructions sur les bords de la Seine, ce qui est un déni écologique et environnemental, Sur proposition de Danielle Simonnet, le Conseil de Paris émet le vœu :
 - Que le Conseil de Paris retire la délibération DU 13 de l'ordre du jour,
 - Que soit trouvé, pour le projet de fret et d'énergie en infrastructure, un financement public non lié à une recherche de valorisation foncière spéculative,
 - Que le devenir de la dalle soit discuté publiquement avec les responsables de Radio France, les usagers, les habitants, les élu-e-s et les associations du quartier, dans le cadre par exemple de l'Atelier Seine mis en place par la Mairie, pouvant donner lieu à la création d'un nouvel espace public paysagé accessible à des événements culturels.

17^e arr.

LA CITÉ DE L'ÉCONOMIE, CITÉCO, S'INSTALLE DANS L'HÔTEL GAILLARD



En 1878, le banquier Emile Gaillard achète deux terrains à la plaine Monceau, un quartier où vivaient à l'époque des artistes comme Claude Debussy et Sarah Bernhardt. L'architecte/historiciste Jules Février (1842 – 1937) y a construit pour le banquier un château néo-Renaissance féerique avec une magnifique façade en brique. Son style rappelait le château de Blois surmonté de gracieuses tourelles gothiques. En 1919, la Banque de France a fait une bonne affaire en rachetant le château alors abandonné, pour un montant bien inférieur au coût de sa construction. La banque a ajouté une touche Art Nouveau et Art Déco, deux styles qui étaient très populaires à l'époque. Elle a aussi construit un spectaculaire fossé de style médiéval rempli d'eau (avec un pont-levis!) pour protéger les coffres-forts.

La Banque a fermé cette succursale en 2006, puis a lancé le projet Citéco en 2010. Depuis l'inauguration le 14 juin dernier, le public peut visiter la quasi-totalité du bâtiment, y compris les appartements privés de la direction de la banque. Le musée propose des jeux interactifs qui expliquent aux adultes et aux enfants les mécanismes de l'économie : les marchés, les prix immobiliers, les échanges des biens et services, les budgets, et les récessions. A voir ! (1 place du Général-Catroux ; fermé le lundi)

Corinne LaBalme

MADAME LA MAIRE, POURQUOI DÉTRUIRE LES ILOTS DE FRAÎCHEUR PARISIENS ?

CANICULE : DÉTRUIRE NOS RARES ILOTS DE FRAÎCHEUR RELÈVE DE L'INCONSCIENCE

Les périodes de canicules s'enchaînent. Les températures atteignent des sommets en zone urbaine dans nos villes bétonnées et bitumées à outrance. Mais la nature, les arbres peuvent nous aider à combattre efficacement les effets du dérèglement climatique tout en le réduisant. La Ville de Paris clame son souci environnemental : elle débitume quelques cours d'école, créant des « oasis » de mini parterres, elle va replanter des « forêts urbaines » de vingtaines arbres ici ou là, remettre du vert ou de la pelouse sur quelques places. Elle peine à mettre en terre ou en pots ses 20 000 arbres qui ont bien du mal à prendre au milieu de tous les réseaux enterrés. Mais est-ce à l'échelle du problème ? Comment comprendre qu'elle détruise sans vergogne les îlots de fraîcheur existants ? Comment expliquer cette bétonisation d'un quart du jardin de la Cité Universitaire Internationale, des terrains de sport de Netter-Debergue, des espaces en pleine terre de l'îlot Navarre, du Village Reille, Saint Vincent de Paul, etc ? Pourquoi des projets Parisculteurs contraires à l'environnement sur les Réservoirs de Charonne, Grenelle ? Pour faire du chiffre ?

Voici de vrais chiffres qui démontrent, s'il le fallait encore, l'efficacité des espaces végétalisés EN PLEINE TERRE : le 25 août nos amis de Lachaise en Action mesuraient sur le TEP Ménilmontant en friche 24,3° C contre 29,5° C. Pour ADA 13, le pic à 42° C sur rue tombait à 32° C sur l'îlot intérieur planté !

Interdire de détruire les espaces de respiration, voilà comment résister vraiment et tout de suite au réchauffement climatique à Paris.

Christine Nedelec

MENACES SUR LES JARDINS DES CONGRÉGATIONS

SANCTUARISER LA NATURE

Aujourd'hui, en raison de la crise des vocations, plusieurs congrégations religieuses abandonnent leurs monastères parisiens. Ils abritent des jardins privés, souvent invisibles de la rue, et de très beaux arbres, parfois bicentennaires. Comment sauver ces îlots de fraîcheur et de biodiversité dans une ville aussi dense que Paris ? De nombreuses opérations immobilières sont en projet ou en cours de réalisation. Elles ont pour point commun de démolir de petits bâtiments existants et de construire sur la pleine terre dans des espaces arborés privés. Certains, mais pas tous, sont classés au PLU comme « espaces verts » (EVP).

Quelques exemples permettent de mesurer l'ampleur de la destruction qui menace les jardins des congrégations religieuses : Au 94 boulevard Raspail (6^e), un immeuble de sept étages comprenant sept appartements de luxe (180 m² par étage) est en construction à la place du petit jardin de 350 m² appartenant à la Congrégation des sœurs de Nazareth. Au 177 rue Blomet/37 rue Saint-Lambert (15^e), propriété des Petites Sœurs des maternités catholiques, seuls quelques arbres subsistent, actuellement

enveloppés pendant les travaux d'édification de deux immeubles de deux et sept étages comprenant quatre niveaux de sous-sol. Trois projets non encore déposés illustrent la frénésie de démolition/construction qui sévit à Paris : Au 110 rue de Vaugirard/95 rue du Cherche-Midi (6^e), quatre immeubles seront construits sur une parcelle de 7 300 m² et deux immeubles dans le jardin actuel, l'un des plus calmes et préservés de Paris. Le jardin (EVP de 4 000 m²) sera ouvert au public, mais les arbres parfois bicentennaires survivront-ils ? Au 11 impasse Reille (14^e), après le départ des sœurs franciscaines, les petits bâtiments formant le village Reille seront démolis et 440 logements s'élèveront sur 11 000 m². Une rangée d'arbres et une allée ouverte au public disparaîtront et le jardin n'est protégé que pour 4 000 m². L'avenir paraît sombre également pour le terrain de 2,3 ha appartenant à la congrégation Notre-Dame du Bon Secours (14^e) qui est à vendre... Ces lieux de calme et de beauté disparaissent et les constructions envahissent les jardins noyés sous le béton. Et, pourtant, ils contribuent à la respiration et aux mystères de cette grande ville, la plus dépourvue d'espaces verts parmi les capitales européennes.

Catherine Marie

REVOIR LE PLU POUR PROTÉGER LES ESPACES VERTS

À Paris, les espaces verts privés représentent 5,1 km² sur un total d'espaces verts de 12 km² (APUR 2011). Ils sont peu ou pas protégés en dépit du vocabulaire trompeur du règlement d'urbanisme et des objectifs ambitieux du Plan climat et du Plan biodiversité. En réalité, la pression immobilière conduit à ne voir dans les jardins que des terrains à bâtir potentiels où la nature a de moins en moins sa place. Les exemples se multiplient, avec la main mise des promoteurs sur les terrains de la RATP du square Netter (12^e), de la Société foncière lyonnaise avenue Emile-Zola (15^e), de la Ville de Paris à l'ESPCI (5^e). Ils abattent des arbres, dégradent ou détruisent des espaces verts. Parfois un tout petit projet, tel celui de « l'îlot Navarre » (5^e), permet de construire une maison sur une cour arborée en U et peut priver de ciel et de soleil les riverains, troubler un ensemble harmonieux et gêner tout un quartier. C'est la raison pour laquelle la révision du PLU actuel est indispensable pour permettre la sanctuarisation des espaces de nature avant qu'il ne soit trop tard. Les associations parisiennes – sous la bannière de FNE Paris – sonnent l'alerte en engageant une action contentieuse et élaborent des propositions concrètes à destination des élus d'aujourd'hui et de demain.

Christine Nedelec

ALEXANDRE GADY, LE MILITANT DU PATRIMOINE SE RECONVERTIT

Alexandre Gady quitte la présidence de l'association Sites & Monuments et va prendre les rênes du projet « Musée du Grand Siècle » à Saint-Cloud. Il sera remplacé par Julien Lacaze, l'actuel VP. C'est ce que révèle un article du Journal des Arts daté du 19 septembre.

PATRIMOINE ET HANDICAP



Saint-Jean-Baptiste-de-Grenelle



Musée Guimet

À l'initiative de Karen Taieb, adjointe à la maire de Paris chargée du patrimoine, et de Nicolas Nordman, adjoint à la maire de Paris chargé de personnes en situation de handicap, s'est tenue le 24 juin 2019, à la mairie de Paris, une table ronde sur l'accessibilité aux éléments du patrimoine. Prenant en compte les quatre principaux handicaps (moteur, sensoriel, mental ou psychique), les intervenants issus, tant des associations de personnes en situation de handicap, que d'experts du patrimoine, ont tous convenu qu'il était nécessaire d'associer les uns et les autres pour élaborer des solutions pratiques -mais acceptables- à l'égard du bâti, de l'architecture ou du classement des monuments. Une présentation des divers moyens d'accès aux lieux de culte parisiens a été brillamment exposée par un représentant de la direction du patrimoine de la Ville de Paris.

Thierry Marcus



Ascenseur aménagé à la Madeleine

EXPOSITION

« PARIS ROMANTIQUE, 1815-1848 »
AU PETIT PALAIS

Une superbe exposition s'est tenue jusqu'en septembre 2019 au Petit Palais: « Paris romantique, 1815-1848 ». Couvrant la période allant de la chute du Premier Empire à la chute de la Monarchie de Juillet, l'exposition montrait l'explosion intellectuelle, artistique et politique de cette époque du 19^e siècle, après la période bridée du règne de Napoléon Ier. Elle était présentée sous forme d'une promenade dans divers quartiers de Paris, mettant en relief le pouvoir guindé de la Restauration aux Tuileries, l'orléanisme libéral et marchand du Palais-Royal, la créativité littéraire et musicale de la Nouvelle Athènes, les Grands Boulevards et leur animation, Notre-Dame de Paris (sans flèche!) retrouvée grâce à Victor Hugo... Le rassemblement d'œuvres importantes, provenant en grande partie des collections du Musée Carnavalet, actuellement fermé pour rénovation, rendait la visite de cette exposition incontournable pour percevoir le bouillonnement artistique et littéraire de cette période foisonnante.

Thierry Marcus

VISITE AVEC 1PARIS2RÊVE

Jeudi 21 novembre 2019 à 14h30
SUR LES PAS DE MALRAUX

Au jeune rebelle et talentueux à l'homme au génie politique, balade dans un Paris où vécu, écrit et aime Malraux. Visite menée par Béatrice, guide conférencière officielle, licenciée en histoire de l'art. Le lieu du rendez-vous vous sera communiqué 48 h avant la visite.

Inscription: 1paris2reve@gmail.com ou 06 61 88 25 10

1Paris2rêve propose ses visites originales ou sur mesure pour un Paris à redécouvrir: www.1paris2reve.com

CONFÉRENCE DE DOMINIQUE MASSON
SUR LA LOI ELAN ET SES ASPECTS ET
IMPACTS PATRIMONIAUX

SOS Paris avait eu le plaisir de vous inviter à cette conférence le 23 mai dernier avec pour objectif d'analyser les conséquences directes et indirectes de cette loi en matière de gestion, notamment réglementaire, de notre patrimoine en particulier en matière d'exercice des ABF.

La loi ELAN, portant « évolution du logement, de l'aménagement et du numérique », du 23 novembre 2018, est la dernière des grandes lois principalement consacrées au logement. À l'instar de la loi ALUR qui l'a précédée en 2014, ses champs d'intervention sont cependant nombreux et concernent, outre le logement sous de multiples aspects, des domaines aussi divers que l'aménagement, l'urbanisme, la construction, le respect de l'environnement et, par ailleurs, le développement du numérique. Cette loi aurait pu se limiter à améliorer la mise en œuvre de ces champs sans nécessairement, sous certains aspects, remettre en cause la politique et les dispositifs attachés à la protection et à la mise en valeur du patrimoine.

Mais, sous la pression des « obligations » de production de logements à bref délai et de l' « urgence » à dynamiser toutes formes d'aménagement dont notamment les collectivités territoriales deviendraient les vecteurs prioritaires, tel n'est pas le cas.

Architecte de formation, Dominique Masson a exercé tout au long de son évolution professionnelle, au sein des services de l'État, avec pour permanente perspective la défense de l'intérêt public en faveur d'un urbanisme qualitatif et d'une protection et d'une mise en valeur du patrimoine dans toutes ses déclinaisons (patrimoine urbain, paysager, architectural, historique).

En fin d'activité, il a quitté ses fonctions de chef de bureau au sein de la direction générale des patrimoines pour être promu inspecteur général des patrimoines.

À la retraite, il poursuit ses activités au sein du milieu associatif et exerce notamment, à la demande, des missions de commissaire-enquêteur auprès du Tribunal Administratif de Versailles.

LE MOT DU TRESORIER

SOS Paris a besoin de votre soutien pour mener à bien ses actions, notamment sur le plan juridique. Le recours de la tour Triangle auprès du Conseil d'État est coûteux. Toutes les aides seront bienvenues.

FAIRE UN DON À SOS PARIS :
<http://bit.ly/donSOSParis>

ADHÉRER À SOS PARIS :
<http://bit.ly/adhrSOSParis>

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE SOS PARIS (compte-rendu du mercredi 13 mars 2019)

Remerciements à Monsieur Jacques Boutault, maire du 2^e arrondissement, qui nous a si aimablement prêté la salle des mariages de sa mairie.

Ordre du jour :

1. RAPPORT MORAL

2. RAPPORT FINANCIER

3. LECTURE ET VOTE DES RÉOLUTIONS :

- L'assemblée générale approuve le rapport moral et donne quitus au président
- L'assemblée générale approuve le rapport financier, avec 1 abstention, et donne quitus au trésorier
- Renouvellement du Conseil d'Administration :

La moitié des administrateurs est renouvelée :

Christine Fabre, François Loyer, Christine Nedelec, Jan Wyers

- Installation de deux nouveaux administrateurs : Jean-Pierre Courtiau et Philippe Khayat

- L'assemblée donne tout pouvoir au Président et au Conseil pour représenter SOS Paris et ester en justice.

4. DÉBATS ET QUESTIONS DIVERSES

Une intervention d'un adhérent souligne l'absence de mesures de sauvegarde de la statuaire extérieure du Grand Palais dans le cadre de la rénovation en cours.

Une autre intervention porte sur la défense des îles de la Cité et Saint-Louis à l'occasion des projets pharaoniques de réaménagement de l'Hôtel-Dieu et de l'ancien Palais de Justice.

Comme lors de la création de notre association, de graves menaces continuent en effet de peser sur l'avenir de Paris et SOS Paris inscrit son action dans un souci d'alerte et de vigilance sous forme de mobilisation de l'opinion et d'influence.

A cet égard, un remerciement est adressé à tous les adhérents, amis, membres du bureau qui consacrent temps et énergie à cette cause.

La présence dans cette salle de représentants d'associations amies poursuivant les mêmes objectifs est un réel soutien.

À l'issue de l'assemblée, les participants ont pu assister à la conférence donnée à leur intention par Monsieur Rodolphe Trouilleux, écrivain, sur le thème « Paris... toujours ».

Cette conférence a été suivie d'une présentation apéritive des prochaines visites sur le thème du temps dans les rues de Paris par Béatrice Hignard, guide d'« 1Paris2rêve ».

RAPPORT MORAL

Plus que jamais notre objectif de défense du patrimoine bâti parisien et de son environnement qui constitue notre cadre de vie a été mis en avant en 2018. La mission confiée à Monsieur Stéphane Bern par le président de la République a été un succès, à tel point que les pouvoirs publics n'ont eu de cesse de reprendre une partie des sommes collectées par le biais d'une ponction fiscale sur les paris. Dans le même temps, les manifestants de la fin de l'année se sont pris à des monuments emblématiques du patrimoine parisien tels que les sculptures de l'Arc de Triomphe.

Mais surtout, l'approche d'échéances électorales décisives pour l'avenir de la capitale aiguise les appétits et donne lieu à toutes les surenchères.

En outre, les projets liés à la tenue dans Paris même, en 2024, des Jeux Olympiques nous poussent à être extrêmement vigilants pour éviter une dégradation irrémédiable de quartiers entiers.

DÉCEPTIONS ET ÉCHECS

Plusieurs de nos récents combats n'ont pas été couronnés de succès et ont mis en évidence l'incompatibilité manifeste entre appétit du lucre et sens esthétique chez certains membres de ce qu'on appelle l'élite. Ne revenons pas sur l'abandon d'une parcelle d'espace public au profit d'une Fondation emblématique de la mode française au Bois de Boulogne. Ni, pour les mêmes bénéficiaires, l'altération de la perspective de la rue de Rivoli.

Malgré le rude combat mené par plusieurs associations, dont SOS Paris, et animé avec enthousiasme par Lise Bloch Morhange, le court de tennis de la FFT de Roland Garros a vu le jour et s'enfonce maintenant dans le terrain des Serres d'Auteuil.

L'énorme blockhaus du Tribunal d'Instance de Paris trône dorénavant au bord du périphérique nord, ce qui transforme ce quartier en une zone sans âme.

Au fond, Paris donne l'impression d'être restée une ville d'Ancien Régime où tout doit s'édifier à l'intérieur de l'enceinte pour rester dans la mouvance de la municipalité et ne rien devoir

aux autorités voisines. C'est pourquoi, peu à peu, émerge l'idée d'une enceinte de tours le long du périphérique pour édifier un nouveau Carcassonne du 21^e siècle.

JOIES ET COMBATS

Heureusement, plusieurs projets parisiens réconfortants se poursuivent. La restauration, certes lente à notre goût, des édifices culturels. La façade de Saint-Augustin a été inaugurée et la Trinité est maintenant sous échafaudage pour analyse, avant le démarrage des travaux. La rénovation des fresques de Saint-Germain-des-Prés se poursuit et plusieurs projets sont en cours pour la restauration de l'inestimable patrimoine mobilier que renferment nos édifices religieux.

Aux côtés de l'APPC (Association Pour la Protection du Patrimoine de la Synagogue Copernic), nous encourageons les actions destinées à sauvegarder ce témoin de l'architecture religieuse du début du 20^e siècle.

Dans le même esprit, SOS Paris a participé aux actions en vue d'éviter que ne soit vandalisé le site, le jardin et les bâtiments de l'ESPCI (Ecole Supérieure de Physique et de Chimie) de la rue Vauquelin dans le 5^e arrondissement. Malheureusement, les juges du tribunal administratif de Paris ont eu une vision différente de la défense du patrimoine et leur jugement en première instance nous a été défavorable. Il est vrai que la défense des arbres n'est pas encore enseignée dans les cours de droit public!

Malgré tout, plusieurs projets actuels vont mobiliser nos forces au cours des mois qui viennent. Je veux citer en premier lieu les atteintes régulières contre les berges de la Seine. A ce sujet, nous saluons la création de l'Association « la Seine n'est pas à vendre » et ses efforts pour éviter que ne se construisent des bâtiments sur les quais hauts, ni sur le fleuve lui-même (passerelles bâties sur la Seine, densification de la place Mazas, occupation du parvis de la Maison de la Radio).

Deux autres projets importants sollicitent notre vigilance : le réaménagement de la gare du Nord et de ses abords, l'aménagement du quartier de la gare Montparnasse et la restructuration de la tour Montparnasse. Il est prévu que celle-ci soit élargie, rehaussée, bref qu'elle prenne de l'embonpoint et soit abondamment végétalisée...

TOUR TRIANGLE OLYMPIQUE

Enfin, vous avez sans doute tous été informés de la parution le 12 février 2019 d'un décret, pris en application de l'article 20 de la loi ELAN, prévoyant de passer le niveau de première instance administrative pour tout projet situé sur un périmètre dès lors que celui-ci est déclaré essentiel pour le succès des Jeux Olympiques de 2024. Ce sera le cas pour les abords de la Porte de Versailles et, par conséquent, pour l'emplacement où il est prévu d'édifier la tour Triangle.

SITE INTERNET SOS PARIS

Au cours des prochains mois, un site Web –exclusivement destiné à SOS Paris– va être lancé et Philippe K. a bien voulu accepter de se charger de le faire vivre. Toutefois, tous ceux qui voudraient nous aider à le nourrir seront les bienvenus. Enfin, comme les années précédentes, c'est une ardente obligation pour chacun de nous, pour chacun de vous, de travailler à étoffer le nombre de nos adhérents et à de chercher à mobiliser de jeunes actifs comme adhérents à nos côtés. Sur tout, veillons à rendre SOS Paris attirante pour toutes les tranches d'âge.

RAPPORT FINANCIER

L'exercice 2018 présente un niveau de charges comparable à celui des précédents exercices, en dépit d'un montant de 5 775 euros supporté en frais de procédure. Le montant des cotisations encaissées a diminué de près de 5000 euros par rapport à l'exercice précédent au cours duquel un appel spécial aux dons avait été fait. De ce fait, l'exercice 2017 se solde par une perte de 4467 euros, à rapprocher des frais de procédures supportés au cours de l'exercice. L'équilibre de nos comptes repose donc plus que jamais sur nos adhérents et en second lieu sur les subventions obtenues : • la subvention que la ville de Paris nous a, cette année, accordée et dont nous la remercions vivement. Elle est le signe de reconnaissance de notre légitimité et de notre immersion réelle dans la vie de Paris et des Parisiens ; • le versement annuel de la Fondation de France, rémunérant un legs fait à notre profit il y a quelques années ; Il est donc plus que jamais nécessaire : • de recruter de nouveaux adhérents • de veiller à financer d'éventuelles actions en justice par des appels de fonds spécifiquement dédiés • d'améliorer notre gestion administrative.



SOS PARIS

COTISATION 2019 BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUVELLEMENT

L'adhésion à SOS Paris comprend l'abonnement au bulletin d'information (2€ à l'unité)

Adhérez facilement en ligne et de façon sécurisée via notre site web SOSParis.org

Coupon à renvoyer, accompagné de votre chèque : **103 rue de Vaugirard – 75006 PARIS**

Nom

Prénom

Adresse.....

Téléphone

E-mail.....

Nouveau membre Renouvellement

Cotisation :

50€ montant ordinaire conseillée
(16.5€ après impôts)

10€ étudiant, moins de 25 ans,
sans emploi et autres

100€ et plus membre bienfaiteur

Association fondée en 1973 reconnue d'intérêt général : en application des articles 200.1 et 200.2 du Code Général des Impôts, 66% de vos versements à SOS Paris sont déductibles de vos impôts dans la limite où le total de vos dons annuels à des organismes de ce type n'excède pas 20% de vos revenus imposables.